

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : **Halapur MP**

Révision : 06.02.2023

Date d'édition : 23.11.2023

Version (Révision) : 4.0.1 (4.0.0)

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Halapur MP (10010006)

Identifiant unique de formulation (UFI) : PNP8-NUQH-3W0V-K0EU

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Nettoyant alcalin avec actif chlore

Secteurs d'utilisation [SU]

Professionnel

Industriel

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/fournisseur :

Halag Chemie AG

Rue :

Weierstrasse 30

Code postal/Lieu :

CH-8355 Aadorf

Téléphone :

+41584336868

Contact :

Matthias Trösch (matthias.troesch@halagchemie.ch)

Représentation de l'UE (CLP/REACH):

WOG Logistics GmbH

Rue :

Radetzkystr. 126

Code postal/Lieu :

AT-6845 Hohenems

Téléphone :

+43 55 769 06 22

Télécopie :

+43 55 769 06 22 10

E-mail :

admin@worldofgreen.at

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Schweizerisches Tox-Zentrum, 24h-Notfallnr. 145, Telefon +41 44 251 51 51

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Corr. 1B ; H314 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 1B ; Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 ; H318 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 1 ; Provoque de graves lésions des yeux.

Aquatic Chronic 2 ; H411 - Danger pour l'environnement aquatique : Chronique 2 ; Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Corrosion (GHS05) · Environnement (GHS09)

Mention d'avertissement

Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

MÉTASILICATE DE DISODIUM ; N°CAS : 6834-92-0

Mentions de danger

H314

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P260

Ne pas inhaler de poussière.

P264

Se laver la peau immédiatement et soigneusement avec eau après contact et après manipulation.

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P321

Traitement spécial (montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité au médecin).

P301+P330+P331

EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P304+P340

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P405

Garder sous clef.

P501

Élimination des déchets : Éliminer le contenu dans un centre de collecte agréé pour les déchets spéciaux.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : **Halapur MP**

Révision : 06.02.2023

Date d'édition : 23.11.2023

Version (Révision) : 4.0.1 (4.0.0)

Informations supplémentaires sur les dangers

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

2.3 Autres dangers

Effets nocifs possibles sur l'environnement

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Les critères PVT/vPVb selon REACH, Annexe XIII, ne sont pas remplis.

3. Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

CARBONATE DE SODIUM ; N°CE : 207-838-8; N°CAS : 497-19-8

Poids : 40 - 50 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Irrit. 2 ; H319

MÉTASILICATE DE DISODIUM ; N°CE : 229-912-9; N°CAS : 6834-92-0

Poids : 10 - 20 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Corr. 1B ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 STOT SE 3 ; H335

DIHYDRATE DE TROCLOSEN DE SODIUM ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119489371-33 ; N°CE : 220-767-7; N°CAS : 51580-86-0

Poids : 1 - 5 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 4 ; H302 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H335 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410 EUH031

Indications diverses

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

Étiquetage du contenu (Règlement (CE) no 648/2004)

phosphates	5 - < 15	%
agents de blanchiment chlorés	< 5	%
agents de surface non ioniques	< 5	%

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Garder au repos. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés. Rincer abondamment avec de l'eau. Garder au repos. Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste. Rincer avec beaucoup d'eau (10-15 min.). Appeler immédiatement un médecin.

En cas d'ingestion

Appeler immédiatement un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir. Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau pulvérisée Mousse Extincteur à sec Dioxyde de carbone (CO2) Brouillard d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non combustible sous conditions normales. En cas d'incendie, risque de dégagement de:

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

5.4 Indications diverses

Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : **Halapur MP**

Révision : 06.02.2023

Version (Révision) : 4.0.1 (4.0.0)

Date d'édition : 23.11.2023

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les poussières. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes, Solution utilisateur (dilution) voir également le point 12.7. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Recueillir mécaniquement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les poussières. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Autres informations, restrictions et dispositions légales à observer : Respecter les mesures de sécurité habituelles en matière de manipulation de produits chimiques. Conserver sous clé. Éviter la formation d'aérosols. Ne pas respirer les aérosols. Assurer une aération suffisante.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité. Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Température de stockage: 5 - 25 °C. Magasin fraîchement et gel-protégé. Protéger de la chaleur et des rayons directs du soleil. Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage. Stocker conformément à la réglementation locale.

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage (Suisse): 8

Classe de stockage (TRGS 510): 8B

Ne pas stocker ensemble avec

Tenir à l'écart de: Acide

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Durée de conservation à partir de la production: 2 ans

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Conformément à la législation, l'employeur est tenu d'effectuer une analyse des risques et de définir des mesures adaptées correspondant aux risques. Si le plafond défini officiellement au paragraphe 8.1 est dépassé, toutes les actions de protection citées au paragraphe 8.2 doivent être mises en œuvre et des mesures régulières doivent être réalisées dans le but de respecter les plafonds officiels. Les actions décrites doivent être mises en œuvre pour chaque situation pour laquelle un risque ne peut être exclu. Si l'analyse met en évidence un risque faible pour les employés, les mesures de protection peuvent être assouplies en fonction du risque.

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

DIHYDRATE DE TROCLOSEN DE SODIUM ; N°CAS : 51580-86-0

Type de valeur limite (pays d'origine): STEL (D)

Valeur limite : 0.5 ppm / 1.5 mg/m³

Remarque : Chlor (CAS: 7782-50-5)

Version :

Type de valeur limite (pays d'origine): TRGS 900 (D)

Valeur limite : 0.5 ppm / 1.5 mg/m³

Remarque : Chlor (CAS: 7782-50-5)

Version :

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection yeux/visage

Utiliser des lunettes de protection ou de protection face à la EN 166.

Protection de la peau

Protection des mains

Gants de protection adaptés résistants aux produits chimiques conformément à la norme ISO EN 374-1:2016: type A ou B, résistance à la perméation (résistance à la rupture): > 30 minutes. Matériau: nitrile. Épaisseur de la couche >= 0,38 mm. Gants recommandés: Sol-Vex 37-675 (type A, épaisseur de la couche de 0,38 mm, produits chimiques d'essai utilisés: J, K, L, O, P, T) ou Sol-Vex 37-185 (type A, épaisseur de la couche de 0,56 mm, produits chimiques d'essai utilisés: A, G, J, K, L, P, T). Ces données se fondent sur les informations du fabricant. Il convient de noter qu'en pratique, la durée d'utilisation quotidienne d'un gant de protection contre les produits chimiques peut être plus courte que la durée de perméation déterminée selon la norme EN 374 (à cause des nombreux facteurs d'influence tels que la chaleur). La durée d'utilisation des gants peut être prolongée considérablement s'ils sont régulièrement lavés à l'eau savonneuse ou s'ils sont au minimum rincés sous l'eau courante du robinet une fois le travail effectué. Appliquer une crème grasse.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : **Halapur MP**

Révision : 06.02.2023

Date d'édition : 23.11.2023

Version (Révision) : 4.0.1 (4.0.0)

Protection corporelle

Lors du choix du vêtement de protection veiller à ce que la nuque et des poignets soient protégés contre le contact avec le produit.
Porter un vêtement de protection approprié à la EN 14605, EN 20344, EN 20345: protection approprié et des bottes.

Protection respiratoire

EN 143, EN 14387. néant, à l'utilisation appropriée

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Poudre

Couleur : blanc (Différences de couleur liées au lot possibles)

Odeur : sans odour

Caractéristiques en matière de sécurité

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : (1013 hPa) non applicable

Point éclair : non applicable

Pression de vapeur : (50 °C) non applicable

Densité : (20 °C) 0.886 g/cm³

Test de séparation des solvants : (20 °C) non applicable

Solubilité dans l'eau : l'eau-soluble bonne

Valeur pH : (20 °C / 5 g/l) 10.9

pH : (20 °C / 100 g/l) 12.4

Viscosité : (20 °C) non applicable

9.2 Autres informations

Aucune

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.5 Matières incompatibles

Acides organiques et inorganiques

10.6 Produits de décomposition dangereux

Chlore

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Toxicité orale aiguë

Paramètre : DL50 (CARBONATE DE SODIUM ; N°CAS : 497-19-8)

Voie d'exposition : Par voie orale

Espèce : Rat

Dose efficace : > 2000 mg/kg

Paramètre : DL50 (DIHYDRATE DE TROCLOSEN DE SODIUM ; N°CAS : 51580-86-0)

Voie d'exposition : Par voie orale

Espèce : Rat

Dose efficace : > 1671 mg/kg

Méthode : OCDE 401

Toxicité dermique aiguë

Paramètre : DL50 (DIHYDRATE DE TROCLOSEN DE SODIUM ; N°CAS : 51580-86-0)

Voie d'exposition : Dermique

Espèce : Lapin

Dose efficace : > 5000 mg/kg

Méthode : OCDE 402

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : CL50 (CARBONATE DE SODIUM ; N°CAS : 497-19-8)

Voie d'exposition : Inhalation

Espèce : Souris

Dose efficace : 2.3 mg/l

Temps d'exposition : 2 h

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : **Halapur MP**

Révision : 06.02.2023

Version (Révision) : 4.0.1 (4.0.0)

Date d'édition : 23.11.2023

Paramètre :	CL50 (DIHYDRATE DE TROCLOSEN DE SODIUM ; N°CAS : 51580-86-0)
Voie d'exposition :	Inhalation
Espèce :	Rat
Dose efficace :	270 - 1170 mg/m ³
Méthode :	OCDE 403
Paramètre :	CL50 (CARBONATE DE SODIUM ; N°CAS : 497-19-8)
Voie d'exposition :	Inhalation
Espèce :	Souris
Dose efficace :	> 5000 mg/l
Temps d'exposition :	4 h

11.2 Informations sur les autres dangers

Autres effets néfastes

Les contacts prolongés ou répétés avec la peau ou les muqueuses provoquent des irritations, rougeissements, formations d'ampoules, inflammations de la peau etc. En cas de contact avec les yeux : provoques. Après l'ingestion : provoques des brûlures à la bouche, gorge, membrane muqueuse, oesophage, estomac, intestin. L'inhalation de poussière/brume ou d'aérosol provoque une irritation des voies respiratoires. Effet anesthésiant. Après l'ingestion : provoques des brûlures à la bouche, gorge, membrane muqueuse, oesophage, estomac, intestin. La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre :	CL50 (CARBONATE DE SODIUM ; N°CAS : 497-19-8)
Espèce :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	> 200 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Paramètre :	CL50 (DIHYDRATE DE TROCLOSEN DE SODIUM ; N°CAS : 51580-86-0)
Espèce :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	0.23 mg/l

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés

Paramètre :	EC50 (CARBONATE DE SODIUM ; N°CAS : 497-19-8)
Espèce :	Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés
Dose efficace :	> 200 mg/l
Temps d'exposition :	48 h
Paramètre :	EC50 (DIHYDRATE DE TROCLOSEN DE SODIUM ; N°CAS : 51580-86-0)
Espèce :	Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés
Dose efficace :	0.17 mg/l

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries

Paramètre :	EC50 (DIHYDRATE DE TROCLOSEN DE SODIUM ; N°CAS : 51580-86-0)
Espèce :	Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries
Dose efficace :	0.5 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Règlement relatif aux détergents (CE) n° 648/2004

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 ou Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques 814.81 (ORRChim) relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.8 Autres informations écotoxicologiques

Lors de l'introduction adéquate de faibles concentrations dans une station d'épuration biologique adaptée, il n'y a pas de dysfonctionnements de l'activité de dégradation des boues activées. En cas de rejet de produits acides ou alcalins dans les égouts, veiller à ce que le pH de l'eau rejetée soit compris entre 6.5 et 9. Les modifications de pH peuvent en effet causer des dégâts dans les canalisations d'eau usée et dans les stations d'épuration biologiques. Les directives locales sont applicables en priorité.

13. Considérations relatives à l'élimination

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : **Halapur MP**

Révision : 06.02.2023

Date d'édition : 23.11.2023

Version (Révision) : 4.0.1 (4.0.0)

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Des résidus de produit sont considérés en tant que déchets spéciaux et sont par l'étiquette « déchets spéciaux » et le code de déchets à marquer. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

Après utilisation conforme

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

EU: Code de déchets (2008/98/EG) : 20 01 15* // CH: Code de déchets (VeVA, SR 814.610): 20 01 15 S // AT: Code déchets (ÖNORM S 2100): 51508 Silicates alcalins

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 3253

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

TRIOXOSILICATE DE DISODIUM

Transport maritime (IMDG)

DISODIUM TRIOXOSILICATE

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

DISODIUM TRIOXOSILICATE

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 8
Code de classification : C6
Danger n° (code Kemler) : 80
Code de restriction en tunnel : E
Dispositions particulières : LQ 5 kg · E 1
Étiquette de danger : 8 / N

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 8
Numéro EmS : F-A / S-B
Dispositions particulières : LQ 5 kg · E 1
Étiquette de danger : 8 / N

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 8
Dispositions particulières : E 1
Étiquette de danger : 8

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Oui

Transport maritime (IMDG) : Oui (P)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

15. Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autorisations et limites d'utilisation

Limites d'utilisation

Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII (limitations)

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3, 75

Directives nationales

Classe risque aquatique

Classification selon AwSV - Classe : 2 (Évidemment dangereux pour l'eau)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

16. Autres informations

16.1 Indications de changement

02. Éléments d'étiquetage · 03. Composants dangereux · 12. Informations écologiques · 14. Nom d'expédition des Nations unies - Transport par voie terrestre (ADR/RID) · 14. Nom d'expédition des Nations unies - Transport maritime (IMDG) · 14. Nom d'expédition des Nations unies - Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport par voie terrestre (ADR/RID) · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport maritime (IMDG) · 14. Classe(s) de danger pour le transport -

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : **Halapur MP**

Révision : 06.02.2023

Version (Révision) : 4.0.1 (4.0.0)

Date d'édition : 23.11.2023

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) · 15. Limites d'utilisation · 15. Classe risque aquatique

16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Les informations de cette fiche technique de sécurité satisfont à la législation nationale ainsi qu'à la législation européenne. Toutefois, nous n'avons pas connaissance des conditions de travail données de l'utilisateur et nous ne pouvons pas les contrôler. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales nécessaires.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.